



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL**

<i>Séance du mardi 19 novembre 2024</i>	
2024 – 135	NOMBRE DE MEMBRES
	- Afférents au Conseil Municipal : 23
	- En exercice : 23
	- Qui ont pris part à la délibération : 21
	Date de la convocation : 13/11/2024
	Date d'affichage : 13/11/2024

*L'an Deux Mil Vingt Quatre le mardi 19 novembre à 19h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de **M. Henri BEDAT, Maire,***

*Présents : MM. et Mmes **BEDAT, VILATON, BEZIAT-RICARD, FOURNET, CAZENAVE, LABAT, BIARNES, SEIRACQ, HOURQUET, DARRACQ, DEHEZ, CONSTANTIN, LAGRASSE, MARIMPOUY, COLY, LARROQUE, LABUXIERE.***

Excusés et procurations :

M. ETIENNE a donné procuration à M. FOURNET

M. GATUINGT a donné procuration à M. VILATON

Mme WLUSEK a donné procuration à Mme HOURQUET

Mme MESPLEDE a donné procuration à Mme LAGRASSE

Excusés :

M. LAHONTAN

Absente :

Mme EDE

*Secrétaire de séance : **Mme LABUXIERE***

OBJET :

**AUTORISATION DE SIGNATURE A M. LE MAIRE D'UNE CONVENTION
TRIPARTITE COMMUNE / GRAND DAX AGGLOMERATION / XL HABITAT
POUR LE VERSEMENT D'UNE INTERVENTION FINANCIERE AU
PROGRAMME DE LOGEMENTS SOCIAUX « RUE HELENE DARROZE »**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que sur le macro-lot B sis lotissement Camiade acquis par XL Habitat, une résidence de 16 logements locatifs sociaux doit être aménagée. Cette résidence répond aux obligations de la loi SRU qui s'impose à notre Commune de +3500 habitants et à la politique de l'habitat arrêtée par la CAGD dans son PLUIH. XL Habitat a sollicité la CAGD pour une aide de 53 000 € à laquelle elle a répondu favorablement le 17 juillet dernier. Pour sa part, la Commune doit intervenir pour 10% du montant de l'Agglo, soit 5 300 €.

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de conventionner entre les trois entités pour que l'opération soit menée pour répondre aux obligations de la loi SRU,



**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,
A L'UNANIMITE**

AUTORISE M. le Maire à signer la convention entre la Commune,
l'Agglomération du Grand Dax et XL Habitat,

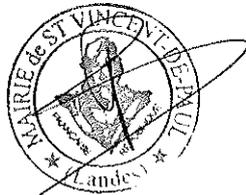
DECIDE de procéder au versement de la somme comme suivant :

- 50% au démarrage de l'opération,
- le solde à l'achèvement des travaux prévue 4 ans après la signature de la convention.

Fait et délibéré en séance du Conseil Municipal
Pour copie conforme
Suivent les signatures

Fait à Saint Vincent de Paul, le **20 novembre 2024**

Le Maire,
Henri BEDAT



VOTE :

Pour	21
Contre	00
Abstention	00

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
Identifiant unique : 040 – 214002834 – 20241119 – DE2024135
et publication ou notification le

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau (sur place ou par courrier Villa Noulibos, 50, cours Lyautey 64000 PAU CEDEX, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr>).